

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**Modalités de restauration des agents affectés à l'immeuble Portes de Bordeaux
- Autorisation**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin de mener à bien les travaux de restructuration de l'Hôtel communautaire, un certain nombre de services ont été transférés dans l'immeuble Portes de Bordeaux situé à l'angle de la rue du Général de Larminat et du boulevard Antoine Gautier.

Cette délocalisation de locaux a notamment généré des contraintes en terme de déplacement pour les agents désireux de se rendre à l'Hôtel de communauté dans le but de continuer à bénéficier du service de restauration qui leur était offert avant leur déménagement.

En complément des diverses solutions mises en place afin de prendre en compte ces contraintes, (mise à disposition de vélos ; mutualisation optimisée des véhicules de service ; utilisation de titres de transport), une possibilité d'offre de restauration de proximité a été recherchée.

Dans ce cadre, des contacts ont été établis avec le Comité d'entreprise de la société KEOLIS, cette dernière, qui exerce actuellement par délégation la gestion du service public des transports urbains, mettant actuellement à disposition de son personnel un restaurant dans des locaux situés à proximité de l'immeuble Portes de Bordeaux et dont la gestion est assurée par ce Comité.

Compte tenu du fonctionnement de ce restaurant avec plus précisément une configuration relativement restreinte des locaux ainsi qu'une fréquentation actuellement accentuée sur une tranche horaire précise (de 12h à 13h), l'accueil d'agents communautaires est envisageable selon les modalités suivantes :

- volume maximal d'agents pouvant être accueillis : 50
- tranches horaires et capacité d'accueil :
 - de 11h à 11h 45 : 25 agents maximum
 - de 13h à 14h : 25 agents maximum

Ces agents bénéficieront d'un horaire de travail permettant de s'inscrire dans les tranches horaires définies.

Le principe de compensation du temps de déplacement afin de se rendre à l'Hôtel de communauté durant la pause méridienne, actuellement fixé sur la base de 24 minutes aller/retour, ne sera pas applicable à ces agents.

Par ailleurs, le choix de cette option devra être validé par leur responsable hiérarchique en regard des horaires atypiques pouvant impacter le fonctionnement du service.

Les modalités pratiques d'accès ainsi que la participation financière aux charges induites par l'usage de ce restaurant, lesquelles seront assumées par notre établissement (carte d'utilisateur ; participation complémentaire par repas consommé), feront l'objet d'une convention entre le Comité d'entreprise de la société KEOLIS et notre établissement.

Pour un volume de 50 agents, et sur la base fixée à ce jour d'un coût unitaire de 12€ pour la carte d'utilisateur et de 5,52€ TTC par repas consommé, la charge financière annuelle de la dépense est de 57 180€. Cette dernière sera supportée par notre établissement et sera imputée sur le chapitre 012 article/compte 6488 de l'exercice budgétaire en cours.

Il est à noter que ce dossier a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire du 23 septembre 2009.

Dans ces conditions, Mesdames, Messieurs, il vous est demandé, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser :

- le principe de restauration des agents communautaires dans le restaurant géré par le Comité d'entreprise de la société KEOLIS sur la base des modalités ci-dessus exposées ;
- la signature par Monsieur le Président de la convention précisant les modalités pratiques et financières de l'accès à cette offre de restauration.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. BERNARD SEUROT